Hinfloor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit:

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR

Autres moyens d'identification:

Pas pertinent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Recouvrement de sols de garages, entrepôts, etc.. Uniquement pour usage utilisateur professionnel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

RSOL

5, Avenue Eugène Freyssinet Parc d'activités des Epineaux

95740 Frépillon - FRANCE

Tél.: 01 61 35 35 00 - Fax: 01 61 35 35 09

rsol@wanadoo.fr www.rsol.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA: Tel 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302+H332

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention



Mentions de danger:

Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Conseils de prudence:

P261: Éviter de respirer vapeurs.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330: Rincer la bouche.

P501: Éliminer le contenu et / ou les contenants conformément à la réglementation sur les déchets dangereux ou les emballages et déchets d'emballages.

Informations complémentaires:

EUH208: Contient 2,2´-monodiéthylamine, Éthylénediamine. Peut produire une réaction allergique.

Substances qui contribuent à la classification

alcool benzylique

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 1/13



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



3.2 Mélanges:

Description chimique: Résine Epoxique

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::

	Identification		Nom chimique /classification	Concentration	
CAS: EC:	100-51-6 202-859-9	alcool benzylique ⁽¹⁾ ATP CLP00			
Index:	603-057-00-5 : 01-2119492630-38- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H332 - Attention	10 - <25 %	
CAS: EC:	112945-52-5	Sintetic Silicon Dioxide	(1) Auto classifiée		
Index:	Non concerné Non concerné : 01-2119379499-16- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Attention	2,5 - <10 %	
CAS:	107-15-3	Éthylénediamine(1)	ATP CLP00		
EC: Index: REACH	203-468-6 612-006-00-6 01-2119480383-37- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H312; Flam. Liq. 3: H226; Resp. Sens. 1: H334; Skin Corr. 1B: H314; Skin Sens. 1: H317 - Danger	<1 %	
CAS:	111-40-0	2,2'-monodiéthylamine ⁽¹⁾ ATP CLP00			
EC: Index: REACH	203-865-4 612-058-00-X : 01-2119473793-27- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H312; Skin Corr. 1B: H314; Skin Sens. 1: H317 - Danger	<1 %	
CAS:	108-95-2	phénol ⁽²⁾	ATP CLP00		
EC: Index: REACH	203-632-7 604-001-00-2 : 01-2119471329-32- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 3: H301+H311+H331; Muta. 2: H341; Skin Corr. 1B: H314; STOT RE 2: 4373 - Danger	<1 %	
CAS:	108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-	1-méthyléthyle ⁽²⁾ ATP ATP01		
EC: Index: REACH	203-603-9 607-195-00-7 :01-2119475791-29- XXXX	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226 - Attention	<1 %	

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830 (2) Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

4 1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les veux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Demander immédiatement des soins médicaux en fournissant la FDS du produit concerné. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale avant d'avoir obtenu l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion. Maintenir la personne affectée au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

Hinfloor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Movens d'extinction inappropriés:

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Him Poor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles, ...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 12 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d'é	Limites d'exposition professionnelle		
Éthylénediamine	VME	10 ppm	25 mg/m³	
CAS: 107-15-3 EC: 203-468-6	VLCT	15 ppm	35 mg/m³	
2,2´-monodiéthylamine	VME	1 ppm	4 mg/m³	
CAS: 111-40-0 EC: 203-865-4	VLCT			
phénol	VME	2 ppm	7,8 mg/m³	
CAS: 108-95-2 EC: 203-632-7	VLCT	4 ppm	15,6 mg/m³	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	VME	50 ppm	275 mg/m³	
CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9	VLCT	100 ppm	550 mg/m ³	

DNEL (Travailleurs):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
alcool benzylique	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Cutanée	40 mg/kg	Pas pertinent	8 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Inhalation	110 mg/m³	Pas pertinent	22 mg/m³	Pas pertinent
Éthylénediamine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 107-15-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,6 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-468-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/m³	Pas pertinent
2,2´-monodiéthylamine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 111-40-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	11,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-865-4	Inhalation	92,1 mg/m³	2,6 mg/m³	15,4 mg/m³	0,87 mg/m³
phénol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 108-95-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,23 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-632-7	Inhalation	Pas pertinent	16 mg/m³	8 mg/m³	Pas pertinent
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 108-65-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	796 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-603-9	Inhalation	Pas pertinent	550 mg/m³	275 mg/m³	Pas pertinent

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 4/13



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

DNEL (Population):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
alcool benzylique	Oral	20 mg/kg	Pas pertinent	4 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Cutanée	20 mg/kg	Pas pertinent	4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Inhalation	27 mg/m³	Pas pertinent	5,4 mg/m³	Pas pertinent
Éthylénediamine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,275 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 107-15-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 203-468-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/m³	Pas pertinent
2,2´-monodiéthylamine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 111-40-0	Cutanée	4,88 mg/kg	Pas pertinent	4,88 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-865-4	Inhalation	27,5 mg/m³	Pas pertinent	4,6 mg/m³	Pas pertinent
phénol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,4 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 108-95-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-632-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,32 mg/m³	Pas pertinent
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	36 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 108-65-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	320 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-603-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/m³	33 mg/m³

PNEC:

Identification				
alcool benzylique	STP	39 mg/L	Eau douce	1 mg/L
CAS: 100-51-6	Sol	0,456 mg/kg	Eau de mer	0,1 mg/L
EC: 202-859-9	Intermittent	2,3 mg/L	Sédiments (Eau douce)	5,27 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,527 mg/kg
Éthylénediamine	STP	0,5 mg/L	Eau douce	0,016 mg/L
CAS: 107-15-3	Sol	4,36 mg/kg	Eau de mer	0,002 mg/L
EC: 203-468-6	Intermittent	0,167 mg/L	Sédiments (Eau douce)	7,68 mg/kg
	Oral	0,0049 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,768 mg/kg
2,2´-monodiéthylamine	STP	6 mg/L	Eau douce	0,56 mg/L
CAS: 111-40-0	Sol	7,97 mg/kg	Eau de mer	0,056 mg/L
EC: 203-865-4	Intermittent	0,32 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1072 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	107,2 mg/kg
phénol	STP	2,1 mg/L	Eau douce	0,008 mg/L
CAS: 108-95-2	Sol	0,136 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 203-632-7	Intermittent	0,031 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,091 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,009 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	STP	100 mg/L	Eau douce	0,635 mg/L
CAS: 108-65-6	Sol	0,29 mg/kg	Eau de mer	0,064 mg/L
EC: 203-603-9	Intermittent	6,35 mg/L	Sédiments (Eau douce)	3,29 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,329 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 5/13



seion 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs	CAT III	EN 405:2002+A1:2010	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	CATI		Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CATII	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pic	togramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
		Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
		Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 1,74 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 21,49 kg/m³ (21,49 g/L)

Nombre moyen de carbone: 3,1

Poids moléculaire moyen: 82,36 g/mol

Conformément à l'application de la Directive 2004/42/EC, ce produit prêt à l'emploi offre les caractéristiques suivantes:

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 147,28 kg/m³ (147,28 g/L) Valeur limite de l'UE pour le produit (Cat. A.J): 500 g/L (2010)

Composants: Pas pertinent

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 6/13



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUB	RIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHI	MIQUES
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimique	es essentielles:
	Pour plus d'informations voir la fiche technique du pro-	duit.
	Aspect physique:	
	État physique à 20 ºC:	Liquide
	Aspect:	Fluide
	Couleur:	Blanc
	Odeur:	Caractéristique
	Seuil olfactif:	Pas pertinent *
	Volatilité:	
	Température d'ébullition à pression atmosphérique:	194 ºC
	Pression de vapeur à 20 °C:	146 Pa
	Pression de vapeur à 50 °C:	861,2 Pa (0,86 kPa)
	Taux d'évaporation à 20 ºC:	Pas pertinent *
	Caractéristiques du produit:	
	Masse volumique à 20 °C:	1233,3 kg/m³
	Densité relative à 20 ºC:	1,233
	Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
	Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
	Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
	Concentration:	Pas pertinent *
	pH:	Pas pertinent *
	Densité de vapeur à 20 ºC:	Pas pertinent *
	Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 ºC:	Pas pertinent *
	Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
	Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
	Température de décomposition:	Pas pertinent *
	Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
	Inflammabilité:	
	Point d'éclair:	Non inflammable (>60 °C)
	Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
	Température d'auto-ignition:	315 ºC
	Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
	Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *
	Caractéristiques des particules:	
	Diamètre équivalent médian:	Non concerné
9.2	Autres informations:	
	Informations concernant les classes de danger physic	que:
	Propriétés explosives:	Pas pertinent *
	Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
	Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
	Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables: Autres caractéristiques de sécurité:	Pas pertinent *
	Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 7/13

Hinfloor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 9: PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Indice de réfraction: Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Contient des substances qui nécessitent une source d'énergie externe pour leur décomposition spontanée. Ils forment des peroxydes explosifs lorsqu'ils sont distillés, évaporés ou autrement concentrés.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus)

- Toxicité aiguë: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique
 3
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Him Poor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: phénol (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets mutagènes. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il présente des substances jugées dangereuses en cas d'exposition répétée. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	To	kicité sévère	Genre
Sintetic Silicon Dioxide	DL50 orale	10000 mg/kg	Rat
CAS: 112945-52-5	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: Non concerné	CL50 inhalation	Pas pertinent	
alcool benzylique	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 100-51-6	DL50 cutanée	2500 mg/kg	
EC: 202-859-9	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	
phénol	DL50 orale	100 mg/kg	Rat
CAS: 108-95-2	DL50 cutanée	630 mg/kg	Lapin
EC: 203-632-7	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DL50 orale	8532 mg/kg	Rat
CAS: 108-65-6	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Rat
EC: 203-603-9	CL50 inhalation	30 mg/L (4 h)	Rat

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
alcool benzylique	CL50	646 mg/L (48 h)	Leuciscus idus	Poisson
CAS: 100-51-6	CE50	400 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 202-859-9	CE50	79 mg/L (3 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Sintetic Silicon Dioxide	CL50	10000 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
CAS: 112945-52-5	CE50	10000 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: Non concerné	CE50	Pas pertinent		



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL



HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR

RUBRIQUE 12: INFORMATION ECOLOGIQUE (suite)

Identification		Concentration	Espèce	Genre
phénol	CL50	14 mg/L (96 h)	Leuciscus idus	Poisson
CAS: 108-95-2	CE50	12 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-632-7	CE50	370 mg/L (96 h)	Chlorella vulgaris	Algue
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CL50	161 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 108-65-6	CE50	481 mg/L (48 h)	Daphnia sp.	Crustacé
EC: 203-603-9	CE50	Pas pertinent		

Toxicité chronique:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
alcool benzylique	NOEC	48,897 mg/L	N/A	Poisson
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9	NOEC	51 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
phénol	NOEC	0,077 mg/L	Cirrhina mrigala	Poisson
CAS: 108-95-2 EC: 203-632-7	NOEC	0,16 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	NOEC	47,5 mg/L	Oryzias latipes	Poisson
CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9	NOEC	100 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégr	adabilité	Biodégradab	pilité
alcool benzylique	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 100-51-6	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 202-859-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	94 %
phénol	DBO5	1,68 g O2/g	Concentration	100 mg/L
CAS: 108-95-2	DCO	2,33 g O2/g	Période	14 jours
EC: 203-632-7	DBO5/DCO	0,72	% Biodégradé	85 %
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DBO5	Pas pertinent	Concentration	785 mg/L
CAS: 108-65-6	DCO	Pas pertinent	Période	8 jours
EC: 203-603-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification		Potentiel de bioaccumulation	
alcool benzylique	FBC	0,3	
CAS: 100-51-6	Log POW	1,1	
EC: 202-859-9	Potentiel	Bas	
phénol	FBC	17	
CAS: 108-95-2	Log POW	1,48	
EC: 203-632-7	Potentiel	Bas	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	FBC	1	
CAS: 108-65-6	Log POW	0,43	
EC: 203-603-9	Potentiel	Bas	

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorp	tion/désorption	Vola	tilité
alcool benzylique	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Tension superficielle	3,679E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Éthylénediamine	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 107-15-3	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 203-468-6	Tension superficielle	4,188E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
2,2´-monodiéthylamine	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 111-40-0	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 203-865-4	Tension superficielle	4,164E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 10/13



HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
phénol	Koc	50	Henry	2,2E-2 Pa·m³/mol
CAS: 108-95-2	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
EC: 203-632-7	Tension superficielle	1,847E-2 N/m (231,01 °C)	Sol humide	Oui

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n ° 1357/2014)
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	Non dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

Pas pertinent

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Éthylénediamine

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Ne peuvent être utilisés:

- —dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- -dans des farces et attrapes,
- —dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 11/13

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection del'environnement (INERIS)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) № 1907/2006 (Règlement (UE) № 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 3: H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Acute Tox. 4: H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Muta. 2: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Resp. Sens. 1: H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Procédé de classement:

Acute Tox. 4: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 12/13

Hintloor

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

HIMFLOOR - REVETEMENT DE SOL HIMFLOOR COVING MASTIC DURCISSEUR



RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50 CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

Date d'établissement: 26/01/2023 Version: 1 Page 13/13